



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 JUIN 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

13 membres présents - 5 membres absents excusés ayant donné pouvoir

DCM2025-06-01/Tirage au sort jury d'assises 2026 - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-02/ Fixation du nombre de la répartition des sièges de l'assemblée communautaire de Pornic Agglo Pays de Rets dans le cadre d'un accord local à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026 - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-03 /Décision modificative n°1 du Budget principal - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-04/Aménagement du bourg de Vue : acquisition d'une partie de la parcelle A440
- *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-05/Régularisation foncière Fleury - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-06/Dénomination d'un bâtiment communal : salle municipal Daniel Jean - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-07/Constitution d'un groupement de commandes entre les communes de la Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Saint Michel Chef Chef, Port Saint Père, Pornic, Vue et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour l'acquisition de véhicules électriques - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-08/Convention de partenariat avec le SDIS favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur les temps périscolaires, extrascolaires, préscolarisation entre le SDIS 44, la commune de Vue et Pornic agglo Pays de Retz - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-09/_Contrat de mandat de réalisation pour la démolition et le désamiantage de 2 maisons et d'un muret situés route de Nantes - *adoptée à l'unanimité*

DCM2025-06-10/ Demande de Monsieur Pascal RABEVOLO d'octroi du bénéfice de la protection fonctionnelle
- *Refusée à l'unanimité des votants*

DCM2025-06-11/ Demande de Monsieur Pascal RABEVOLO du droit de déposer, au nom et pour le compte de la commune de VUE, une plainte avec constitution de partie civile en répression de prétendues infractions d'atteinte à la probité - *refusée à l'unanimité des votants*

DCM2025-06-12/_Demande de Monsieur Pascal RABEVOLO du droit de représenter la commune de VUE devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES en vue de solliciter la réformation des jugements rendus le 28 avril 2025 et notifiés le 6 mai 2025, par lesquels la commune de VUE a été condamnée en réparation des préjudices subis par deux agents communaux du fait du harcèlement moral commis pendant la mandature de Monsieur Pascal RABEVOLO et par ce dernier - *refusée à l'unanimité des votants*



Liste publiée le 30 juin 2025